

Décision

Générale

colonial

Décision n° 240 accordant une permission de trois mois à Ahmed Ali el Asade du cercle de Djibouti (chauffeur)

n° 240

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du person nel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande du 14 janvier 1949 de Ahmed Ali el Asade, chauffeur en service au cercle

Vu l'avis favorable du commandant de cercle,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — Une permission d'absence de trois mois à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Ahmed Ali el Asade, chauffeur en service au cercle. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1 er mars 1949, sera enregistrée et communiquée partout où be soin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON